



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'ÉDUCATION,
*en charge de la fonction publique,
de la recherche et de l'enseignement supérieur*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Le Directeur général

Affaire suivie par :
Emilie CHONG
Tél : 40 47 05 32
Email : emilie.chong@education.pf

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 57 744/MTF/DGEE/BRH/PRH2/mbo

Pirae, le 27 Novembre 2017

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation Nationale
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Monsieur le directeur du CIO
Mesdames et Messieurs les chefs de départements et de bureaux de la D.G.E.E.

Objet : Prise en charge des frais de transport des personnels remis à disposition – Année 2018

P. J. : Circulaire n°14946-2017/VR/SG/DABF du 13/11/2017

Vous trouverez ci-joint la circulaire n°14946-2017/VR/SG/DABF du 13/11/2017 relative à la prise en charge des frais de transport des personnels remis à disposition du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Procédure

Les agents doivent obligatoirement faire leur demande entre le **20 novembre 2017** et le **22 décembre 2017** en se connectant sur l'application ARENA du Vice-Rectorat :

<http://www.sild.ac-polynesie.pf/arena/>

et renseigner le FORMULAIRE EN LIGNE, conformément à la note de service du Vice-rectorat.

L'adresse rad2018@ac-polynesie.pf est ouverte pour l'accompagnement des agents.

Pour les demandes de remise à disposition, la procédure est totalement dématérialisée. Aussi la transmission par voie postale est inutile.

Copies :

MTF 1
O.S 1

Pour la Ministre et par délégation



Thierry DELMAS